

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 10
Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Denis ZUCCONE.

Absents : Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Mireille TISSOT-ROSSET.
Mireille TISSOT-ROSSET a donné pouvoir à Vincent PASQUIER.
Laurent GEVAUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Modifications des tarifs de location de la salle des Fêtes, dite « salle de l'Arbelot » et des termes du contrat de location. DEL_02102023.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération DEL_02112022 du 11 février 2022 et leur explique qu'il convient de clarifier les termes et de modifier les tarifs de celle-ci.

Il propose les modifications suivantes :

- ✓ Suppression du forfait de 30 euros pour la vaisselle et la cuisine ;
- ✓ Modification de terme : « réception sans repas » à remplacer par « salle des fêtes sans cuisine » ;
- ✓ Modifications de tarifs pour la location de la « salle des fêtes sans cuisine » : 150 euros au lieu de 100 euros pour les personnes de la commune et 200 euros au lieu de 150 euros pour les personnes extérieures à la commune ;
- ✓ Modification de terme : « réception avec repas » à remplacer par « salle des fêtes avec cuisine » ;

Les autres éléments et documents restent inchangés.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** les modifications ci-dessus ;
- **FIXE** les nouveaux tarifs de la location comme suit :

TARIFS PAR LOCATION :

SALLE DES FÊTES	Associations et personnes privées de Le Bouchet-Mont-Charvin	Associations et personnes privées extérieures à Le Bouchet-Mont-Charvin
CAUTION (dégâts et casse)	1500 euros	1500 euros
CAUTION (nettoyage)	200 euros	200 euros

SALLE DES FÊTES	Associations et personnes privées de Le Bouchet-Mont-Charvin	Associations et personnes privées extérieures à Le Bouchet-Mont-Charvin
Associations communales pour réunions statutaires	Gratuit	
Salle des fêtes sans cuisine	150 euros	200 euros
Salle des fêtes avec cuisine	300 euros	350 euros
Manifestations sans repas et avec entrée payante	350 euros	400 euros
Manifestations avec repas et avec entrée payante	400 euros	450 euros

Par année civile, la première mise à disposition de la salle des fêtes se fera à titre gracieux pour les associations de Le Bouchet-Mont-Charvin.

Rappel des documents à fournir :

- ▶ Un chèque de caution, pour dégâts et casse, d'un montant de 1500 € libellé à l'ordre du Trésor Public doit être remis au moment de la réservation. Ce chèque de caution sera restitué sous couvert que la remise en état des lieux soit en accord avec les termes précisés sur la convention ;
- ▶ Un chèque de caution, pour nettoyage, d'un montant de 200 € libellé à l'ordre du Trésor Public doit être remis au moment de la réservation. Ce chèque de caution sera restitué sous couvert que la remise en état des lieux soit en accord avec les termes précisés sur la convention ;
- ▶ La convention de location datée et signée par la personne désignée responsable de la location de la salle ;
- ▶ Une attestation d'assurance responsabilité civile.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition, ci-annexée sous forme de projet ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer.

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Franck PACCARD.



Le secrétaire de séance,
Laurent GEVAUX.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 17/03/2023
- de sa publication le 17/03/2023

Le Maire,
Franck PACCARD

